

larmes qui inondaient son visage, puis il reprit :

Il y a quarante ans de cela, milady, et depuis quarante ans, le 21 novembre, je viens à Lichtfield. Le chemin que je n'ai pas voulu faire dans la carriole, je le fais à pied et sans avoir mangé; je me tiens quatre heures sur la place du marché de Walstall, tête nue, à la place où mon père a tenu l'échoppe qui m'a nourri.

Le vieux docteur se tut, personne n'essaya de le consoler; les larmes de tous les visages s'associaient à sa navrante douleur. (Times.)

— Scandale à Monsco. Un monsieur, à la table de 30 et 40, se lève, criant qu'on lui a volé 30 000 fr. On se regarde, ses voisins pâlisent ou rougissent, les croupiers délibèrent; une femme s'évanouit, on la croit coupable, on la fouille.

Rien dans les mains, rien dans les poches. On force un joueur à ôter ses bottes. Rien dans les bottes. Après un quart d'heure d'une tourmente indescriptible, le prétendu volé retrouvait ses trente billets dans une poche de côté de son pardessus puce.

Au diable, l'animal ! (Gaulois.) — Dans la Caroline du Nord vivait une famille se composant de James Land, sa femme, sa fille et deux fils. Pour une raison inconnue, il s'éleva entre la fille et l'un des fils une querelle qui dégénéra en haine mortelle.

Un jour, la première, prise de peur, sortit de la maison et ne rentra qu'à minuit. Son frère, qui guettait son retour, l'ajusta et l'éleva morte sur le seuil de la porte. L'esprit diabolique qui animait le jeune homme semble être entré alors chez son frère et ses parents. Ils rassemblerent ensemble du bois et brûlèrent le corps de la victime dont il ne resta aucune trace.

Cependant la justice conçut des soupçons et fit arrêter et mettre en prison toute la famille. Ils furent enfermés dans la même salle, dans la prison de Taylorsville. Pendant la nuit, le père, aidé de ses deux fils, assassina sa femme, leur mère. Le lendemain, quand, en entrant dans la cellule, on trouva le cadavre horriblement mutilé de la pauvre femme, les assassins confessèrent froidement leur crime, ainsi que l'assassinat de la jeune fille. On croit que ces malheureux n'ont pas l'esprit sain, et, pour empêcher un autre crime, on les a enfermés dans des cellules séparées.

— Un fait horrible est rapporté par le Progrès de Lyon : « Un de ces jours derniers, à Saint-Bel, une jeune femme, atteinte évidemment d'une démence soudaine et passagère, a tenté de faire brûler son enfant âgé de deux ans, en le mettant la tête la première dans un poêle ardent. Aux cris poussés par le pauvre enfant, des voisins accoururent et parvinrent, non sans peine, à l'arracher des mains de sa mère égarée. La victime avait déjà la face toute brûlée et un œil perdu. Tandis qu'on s'occupait autour de l'enfant, la mère s'esquiva, et gagnant un endroit isolé, elle essaya de se pendre; on arriva assez tôt pour couper la corde avant que la malheureuse eût succombé.

— Le Chieftain, de 1,300 tonneaux, capitaine Haguire, est parti le 28 octobre d'abord pour New-York. Tout alla bien d'abord; mais cinq semaines après le départ, le capitaine, atteint de la fièvre de Calcutta, devint incapable de faire son service. Pour comble de malheur, il n'avait que des novices dans son équipage. Il appelle sa femme :

— Depuis vingt ans, lui dit-elle, vous m'accompagnez dans mes voyages. Je désire que vous preniez le commandement du navire. Le voulez-vous ?

— Je le veux. Et Mme Haguire monte sur le pont, réunit l'équipage et lui fait cette harangue :

— Par ordre de mon mari, je suis commandant du Chieftain. Qu'on m'obéisse ! Dès cet instant, la courageuse femme donna des ordres, commanda les manœuvres, annota le livre de bord, enfin remplit toutes les fonctions de capitaine, n'abandonnant le pont, où elle restait jour et nuit, que pour aller de temps en temps donner à son mari les soins que son état réclamait.

Le 10 janvier, le Chieftain a touché à Sainte-Hélène et s'y est arrêté dix jours. Le consul des États-Unis, pensant d'après l'avis des médecins, que M. Haguire était perdu sans ressources, voulait donner un autre capitaine au navire. Mais Mme Haguire s'y est opposée de toutes ses forces et a fait valoir ses droits. Elle a repris son commandement, et le 4 mars, le Chieftain faisait son entrée dans le port de New-York, après une traversée des plus heureuses. Ajoutons que l'arrêt de mort prononcé par la faculté contre le capitaine Haguire lui a porté bonheur, et qu'il est aujourd'hui en pleine convalescence.

— L'International rapporte ainsi le dialogue qui s'est établi entre un témoin et le juge de Winchester :

— Mon brave homme, lui dit le baron Martin, dites moi exactement ce qui est arrivé.

— Oui, mylord, certainement. Je dis que je ne voulais pas avoir le porc.

— Qu'a-t-il répondu ?

— Il a dit qu'il avait gardé le porc pour moi, et qu'il...
— Non, non, il n'a pas dit cela; il ne pouvait pas dire cela; il n'a pas parlé à la troisième personne.
— J'étais la première personne à laquelle il en avait parlé, mylord.

— Vous ne me comprenez pas, mon ami; je veux dire : N'introduisez pas la troisième personne. Répétez ses propres paroles, moi pour moi.

— Il n'y avait pas de troisième personne, mylord; il n'y avait que moi et lui.

— Voyons, mon ami, c'est absurde ce que vous dites là. Il n'a pas pu dire qu'il avait gardé le porc, mais il s'est exprimé ainsi : « Je l'ai gardé. »

— Je vous assure, mylord, qu'il n'a pas été du tout question de Votre Seigneurie. Si on avait parlé de vous, je l'aurais su. La cour pouffe de rire et passe à un autre témoin.

UN OURAGAN DANS LA MER DE SABLE. — L'Indépendant de Constantine publie sur un rare et terrible phénomène une lettre d'un témoin oculaire, d'où nous extrayons quelques passages :

El-Outaïa, le 4 mars 1869. Monsieur le rédacteur,

De mémoire de zéphyr, on n'avait vu bourrasque pareille à celle d'hier assaillant une troupe en route dans le Sahara. La nuit précédente, sous Biskra, nous avons eu une partie de nos tentes enlevées.

Avant-hier matin, nous nous mîmes en route pour El-Outaïa, à six heures et demie.

Jusqu'au col de Sfa, le vent était fort, des tourbillons de sable énormes, mais nous pouvions avancer.

Dans la plaine d'El-Outaïa, jusqu'à l'ancienne salpêtrière nous avons continué notre voyage à peu près dans les mêmes circonstances.

A neuf heures un quart, nous avions fait quinze kilomètres.

Nous nous régalâmes, pour déjeuner, derrière les vieux murs de la salpêtrière, mais la violence du vent devint telle qu'on put à peine prendre le café.

Repartis à dix heures, n'ayant plus que onze kilomètres à faire, nous sommes arrivés à El-Outaïa à deux heures et demie.

Nous avions donc mis quatre heures et demie pour faire ces onze kilomètres.

Vous ne pouvez avoir une idée, monsieur le rédacteur, de ce que c'est qu'une tourmente dans le désert, et, pourtant, vous le savez, les sables d'El-Outaïa ne sont rien auprès de ceux de l'Oued-Rir et surtout du Souf.

Depuis dix-sept ans que je suis en Algérie, — et je suis allé souvent dans le Sud, — je n'avais jamais été témoin d'une pareille tourmente.

Deux fois en moins d'une heure, toute notre petite colonne dut s'arrêter, et les précautions les plus grandes durent être prises pour la grouper et éviter de perdre des hommes.

A la seconde halte forcée, nous tournâmes le dos à la rafale, et pendant une heure et demie, oui ! monsieur le rédacteur, une heure et demie, il nous fut impossible de tourner la tête.

Les hommes se cachaient la figure derrière leur havresac; les officiers montés, qui avaient mis pied à terre, se cachaient la tête derrière le poitrail de leurs chevaux.

Ces pauvres animaux, anéantis, au moins abasourdis, ne donnaient signe de vie que quand les petits graviers mêlés au sable venaient leur cingler le derrière d'une manière un peu trop forte.

Il va sans dire que pendant cette heure et demie il nous était impossible d'apercevoir le soleil et le ciel, quoique nous n'eussions remarqué antérieurement que de très-légers nuages au dessus de nos têtes.

Pendant des quarts d'heures entiers on cessait d'entrevoir son voisin couché à deux ou trois mètres de distance.

Malgré les précautions prises par le commandant Menzian pour grouper ses hommes, malgré les recommandations qu'on avait répétées de ne pas quitter la ligne des poteaux télégraphiques, afin de s'y reconnaître et d'éviter de se perdre, il arrivait encore des hommes à El-Outaïa à six heures du soir. Trois manquaient à l'heure de l'appel; des cavaliers arabes ont été immédiatement envoyés à leur recherche.

En résumé, une grande partie des soldats et des officiers menacés d'ophthalmie (c'est d'un seul œil que je vous écris, couché dans mon lit de campagne, que j'ai pu heureusement établir à côté des lits de mes camarades, dans une chambre du caravansérail) plusieurs casquettes perdues, un chameau mort et trois hommes manquant à l'appel, voilà le résultat du parcours de onze kilomètres qui nous restaient à faire depuis dix heures du matin.

TROUVILLE-SUR-MER.

(CALVADOS)
THE TROUVILLE ASSOCIATION LIMITED.
SOCIÉTÉ DE TROUVILLE
A RESPONSABILITÉ LIMITÉE.

Emprunt de 10 millions de francs.
Garanti par des Obligations hypothécaires de la Société.

ÉMISSION DE 4,000 OBLIGATIONS
AU PORTEUR.

de 250,000 francs chacune.
Intérêt 7 0/0 par an, soit 17.50 par Obligation, payables tous les six mois à Paris et à Londres, le 1er

mars et le 1er septembre.

Ces Obligations, qui reposent sur 300,000 mètres de terrains en façade sur la mer, et 2 millions de construction en plein rapport, seront remboursables à 300 francs au moyen de tirages annuels qui commenceront à partir de la troisième année, constituant ainsi une prime de 20 0/0.

Conseil d'administration :
The Right Hon. The VISCOUNT BURY, membre du Parlement anglais, Administrateur du Chemin de fer South Western, Londres, Président, conseil.

The Honourable Wm ASHLEY, Stable Yard, Palais de Saint-James, Londres.
M. JACQUES ADOLPHE CORDIER, ancien Député, Paris.

ALGERNON W. B. GREVILLE, Esq., Londres.

Lt.-colonel, the Honourable CHARLES H. LINDSAY, membre du Parlement anglais, à Londres.

DUMONT DE MONTCELZ, Administrateur des Mines de zinc de la Sibirie, Paris.
SAMPSON LUCAS SANVILLE, Esq. (de la maison S. Oppenheim and Sons), Londres.

RÉSUMÉ :

AVANTAGES DES OBLIGATIONS.
Chaque Obligation de 250 francs sera garantie par hypothèque sur les terrains et les immeubles de la Société;

— Sera remboursable à 300 francs (ce qui constituera une prime de 20 0/0, au moyen de tirages annuels qui commenceront à partir de la troisième année);

— Sera munie de coupons semestriels donnant droit à un intérêt de 7 0/0 par an;

— Sera accompagnée d'un bon de participation qui donnera droit au Porteur (en sus de la prime de 20 0/0) à une part proportionnelle dans la moitié du profit résultant de la vente des immeubles, après le remboursement intégral des Obligations prévu dans une période de SEPT ANNÉES.

L'inscription hypothécaire est prise par des mandataires spéciaux pour le compte des obligataires.

Les demandes d'obligations entièrement libérées seront admises par priorité.

En cas de réduction de souscriptions, les sommes versées seront remboursées intégralement. En cas d'admission de partie seulement des souscriptions, les sommes versées en excédant seront appliquées au versement futur et jouiront d'un intérêt de 7 0/0 l'an.

Les plans et les rapports des architectes sont déposés dans les bureaux de la Société.

Les obligations sont émises à 250 fr., et portent jouissance du 1er mars courant. Elles sont payables, savoir :

50 fr. en souscrivant;
50 fr. à la répartition;
50 fr. le 1er mai;
50 fr. le 15 juin;
50 fr. le 1er août.

Toutefois les obligations peuvent être libérées entièrement par anticipation sous bonification d'escompte.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE A PARIS.

Dans les bureaux du MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS, rue Richelieu, 102.

Et dans les bureaux de la Société : 51, rue du Cardinal-Fesch.

A LYON.
A la succursale du MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS, rue de l'Impératrice, 5.

On peut verser dans toutes les succursales de la Banque de France, au compte de M. J. PARADIS.

A LONDRES.
Chez MM. BERRIES, FARQUHAR et Cie, banquiers, Saint-James street.
Et chez MM. HOBARIS, LUBBOCK, et Cie, banquiers, Lombard street.

La Souscription sera fermée le 31 Mars. 8626

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.
Du 16 au 22 mars 1869 : 32 garçons, 28 filles.

DÉCÈS.
16 mars. — Leclercq Napoléon, 61 ans, tisserand, Epeule. Termote Lucie, 41 ans, ménagère, rue de la Redoute.

17 mars. — Nutin Sophie, 49 ans, ménagère, rue du Nouveau Monde. Geuens Marie, 25 ans, journalière, rue de

Tourcoing. Deboeyer Philippe, 24 ans, tisserand, hôpital. Hus Martial, 49 ans, cabaretier, rue de Lhommelet. Decoster Eugénie, 26 ans, bobineuse, rue de Lhommelet.

18 mars. — Duhem Françoise, 67 ans, ménagère, au Pile.

19 mars. — Dupont Martin, 29 ans, tisserand, hôpital. Villette Jean, 61 ans, tisserand, Trois-Ponts. Gigand Jeanne, 35 ans, ménagère, hôpital. Lorfèvre Théodore, 70 ans, bobineur, Fort Mulliez.

20 mars. — Parmentier Félix, 25 ans, soldat, rue du Fort. Gruetz Henri, 29 ans, tisserand, rue de la Guinguette. Chavatte Florine, 30 ans, ménagère, rue du Fort.

21 mars. — Vanbuer Augustin, déboureur, rue des Longues-Haies.

22 mars. — Delnesse Léonie, 52 ans, couturière, rue de Ma Campagne. Buyf Martin, 43 ans, laveur de laines, hôpital. Veckens Pierre, 59 ans, journalier, hôpital. Dubucq Henri, 20 ans, tisserand, hôpital. Decromet Henriette, 53 ans, ménagère, rue de la Longue-Chenise.

Il est décédé en outre 17 garçons et 18 filles au-dessous de 5 ans.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.
21 mars. — Lecrenier Pierre, 28 ans, employé, et Lequeure Marceline, 26 ans, servante. Vansinghel Félix, 32 ans, domestique, et Lambert Zélie, 24 ans, journalière. Gans Adrien, 33 ans, tisserand, et Dequick Marie, 34 ans, journalière. Baject Charles, 32 ans, tisserand, et Vanpaemel Colette, 29 ans, journalière. Wiljaert Charles, 33 ans, contre-maître, et Caron Philomène, 25 ans, ménagère. Vanderspiegel Pierre, 36 ans, tisserand, et Van Mol Marie, 28 ans, tisserande. Gaudroy J.-B., 29 ans, tisserand, et Boit Thamar, 21 ans, rattacheuse. Destobbeleire Eugène, 20 ans, musicien, et Verstraeten Marie, 24 ans, ménagère. Jondheere Léopold, 30 ans, tisserand, et Vanhuffel Colette, 39 ans, ménagère. Vanderhaeghem Charles, 25 ans, ajusteur, et Ledewin Marie, 25 ans, dévideuse. Vantighem Henri, 34 ans, tisserand, et Menbel Louise, 37 ans, tisserande. Danhiez Alexandre, 34 ans, teinturier, et Lauwers Honorine, 35 ans, tisserande. Segera Charles, 29 ans, peintre, et Laumont Eulalie, 32 ans, journalière. Meurisse Benoit, 34 ans, camionneur, et Gobert Amélie, 45 ans, ménagère. Veirman Jean, 30 ans, fleur, et Meyer Françoise, 30 ans, rattacheuse. Blanquart Augustin, 27 ans, tisserand, et Dujardin Adolphe, 27 ans, tisserand. Glorieux César, 30 ans, fleur, et Lorivade Marie, 24 ans, journalière. Verhelst Jacques, 40 ans, domestique, et Delahaye Julienne, 26 ans, servante. Vanonsem Joseph, 36 ans, journalier, et Hieronsens Marie, 34 ans, soigneuse. Fremaux Antoine, 46 ans, tourneur en fer, et Dolpin Jean Hélie, 22 ans, bobineuse. Permeke Fidèle, 21 ans, tisserand, et Deriemont Virginie, 24 ans, journalière. Fleuryxkx Emile, 26 ans, mécanicien, et Parent Flor, 27 ans, pigrière. Lefebvre Joseph, 25 ans, charcutier, et Dujardin Eugénie, 27 ans, sans profession. Leruste Emile, 32 ans, comptable, et Frayman Louise, 25 ans, sans profession. Vancoppenolle Charles, 36 ans, tisserand, et Ysbaert Lucie, 21 ans, tisserande. Robin Louis, 32 ans, employé, et Dupriez Marie, 28 ans, tailleur. Lefebvre Auguste, 42 ans, appréteur, et Willem Marceline, 41 ans, ménagère. Watrelus Henri, 27 ans, trieur de laines, et Lecry Ursuline, 26 ans, couturière. Guillaume Florimond, 25 ans, tisserand, et Dachy Fideline, 29 ans, journalière. Leclercq J.-B., 28 ans, tisserand, et Delannoy Constance, 34 ans, éplucheuse. Boutteville César, 25 ans, lamier, et Théry Philomène, 30 ans, pigrière. Denis Toussaint, 44 ans, ourdisseur, et Bonnet Antoinette, 34 ans, tailleur. Delattre Jean, 27 ans, tisserand, et Kints Florine, 24 ans, tisserande. Meurisse Jean, 27 ans, ourdisseur, et Dubus Fideline, 25 ans, servante. Hennion Floris, 23 ans, lamier, et Duquenois Philomène, 28 ans, journalière. Lorthois Jules, 30 ans, fleur, et Tiberghien Irma, 27 ans, bobineuse. Devos Edouard, 29 ans, tisserand, et Vollet Louise, 27 ans, journalière. Delcour Achille, 23 ans, tisserand, et Barbioux Marie, 24 ans, tisserande. Dorchy Louis, 35 ans, journalier, et Hennebaert Sidonie, 25 ans, tisserande. Lenoir César, 28 ans, marchand de papiers, et Tonneau Rosalie, 19 ans, sans profession. Matyn Timothé, 27 ans, tisserand, et Nottebaere Augustine, 22 ans, bobineuse. Andrienne Jean, 32 ans, employé, et Wante Sophie, 20 ans, modiste. Delbergue Henri, 36 ans, tisserand, et Deschard Hortense, 28 ans, journalière. Delmé Jean, 24 ans, jardinier, et Mercier Marie, 25 ans, tisserande. Mesnil Léon, 35 ans, ébéniste, et Florin Céline, 35 ans, sans profession. Schietecatte François, 35 ans, teinturier, et Delplancke Marie, 31 ans, tisserande. Algot Ives, 35 ans, tisserand, et Houck Amélie, 31 ans, tisserande. Deceuf J.-B., 27 ans, tisserand, et Bogaert Thérèse, 20 ans, rattacheuse. Demessine Victor, 28 ans, tisserand, et Bauzière Adolphe, 23 ans, tisserande. Dupire Isid, 29 ans, tisserand, et Ocmun Catherine, 29 ans, tisserande. Quicke Louis, 38 ans, tisserand, et Cloutens Clémentine, 28 ans, dentelière. Ferrand Emile, 29 ans, négociant, et Choquet Olympe, 24 ans. Fauvarque Jules, 27 ans, fabricant, et Deruelle Louise, 20 ans. Lomendin François, 25 ans, employé, et Gérard Adèle, 25 ans, sans profession. Derick Edouard, 40 ans, chauffeur, et Liefoghe Sophie, 27 ans, servante. Duhamel Achille, 26 ans, tisserand, et Gons Marie, 25 ans, tisserande. Loridans Louis, 40 ans, peintre, et Roharis Philomène, 30 ans, sans pro-

fession. Tettelin Liévin, 24 ans, tisserand, et Desmaret Natalie, 29 ans, servante. Lepers Victor, 28 ans, ourdisseur, et Decolligne Marie, 21 ans, bobineuse. Vandebosche Charles, 38 ans, et Dumont Célestine, 37 ans. Staelens Pierre, 61 ans, cordonnier, et Verriest Marie, 18 ans, servante. Crommelynck Léandre, 26 ans, ferblantier, et Depraetere Juliette, 21 ans, fille de magasin. Kemp Jean, 28 ans, mécanicien, et Fourz Sidonie, 25 ans, modiste. Haluin Louis, 27 ans, coiffeur, et Bourdeau Clérine, 21 ans, cuisinière.

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la famille, édité par la maison Firmin Didot, 56, rue Jacob, et paraissant chaque semaine en 8 pages grand in-4°, donne chaque année plus de 1,500 gravures, représentant des sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, en tapisserie, des modèles de manteaux, bonnets, chapeaux, etc., accompagnés de descriptions d'une rigoureuse exactitude. De plus, 24 grandes planches de patrons, dont sont surtout d'un cours moral et éducatif. Ce journal apprend donc aux femmes à être élégantes en même temps que simples et à fuir les dépenses d'un luxe extravagant. M^{me} E. Raymont préserve les jeunes femmes des mélanges convulsives du luxe; elle leur donne de précieux conseils pour toutes les circonstances délicates de la vie. Aux jeunes mères, elle donne de salutaires préceptes d'éducation pour leurs enfants; aux jeunes filles, elle tâche d'inspirer le respect des parents et l'amour de la vertu.

C'est surtout à cette partie morale que la Mode illustrée a dû son succès, et c'est vers ce but utile que continuent à tendre tous ses efforts.

LES QUATRE ÉDITIONS DE LA Mode illustrée se composent comme suit :

1^{re} ÉDITION.
Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures noires dans le texte.
Prix : Paris, un an, 12 fr. — Départements, un an, 14 fr.

2^e ÉDITION.
Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures noires dans le texte, plus une gravure coloriée par mois.
Prix : Paris, un an, 15 fr. — Départements, un an, 17 fr.

3^e ÉDITION.
Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures noires dans le texte, plus deux gravures coloriées par mois.
Prix : Paris, un an, 18 fr. — Départements, un an, 20 fr.

4^e ÉDITION.
Un numéro paraissant chaque semaine, avec gravures noires dans le texte, plus une gravure coloriée dans chaque numéro.
Prix : Paris, un an, 24 fr. — Départements, un an, 26 fr.

LES PATRONS ILLUSTRÉS
annexé à la Mode illustrée
14 feuilles séparées (en dehors des feuilles qui accompagnent déjà la Mode illustrée), donnant les patrons de 60 à 70 nouveaux objets de vêtements divers.

Prix uniforme (départements et Paris) franco.
Trois mois, 4 fr. — Six mois, 7 fr. — L'année, 12 fr.

Les abonnements peuvent partir de 15 de chaque mois.
Rédaction, Administration et Abonnements
56, Rue Jacob à Paris.

COUFS DE LA BOURSE

Du 25 Mars 1868.
Cours de ce jour Cours précédent
3 0/0.. 70.55 ~ 3 0/0.. 70.55
4 0/0.. 100.75 ~ 4 0/0.. 101.50

THÉÂTRE DE ROUBAIX

RUE NEUVE DE FONTENOY
DIMANCHE 28 MARS 1869
BRILLANTE SOIRÉE D'ADIEU
donnée par le professeur

FAURE NICOLAY

de Montpellier
Physicien-prestidigitateur
des Cours du Nord et de l'Orient
avec le concours de la dame magnétique,

Mlle Isabelle de Brillon

Les Expériences de Haute magie humoristique de physique, de chimie, de magnétisme, d'électricité, de spiritisme d'illusion et de prestidigitation seront faites d'une manière tout-à-fait nouvelle et surtout sans appareils.

PRIX DES PLACES.
Fautouils et Loges de 1^{re} galerie, 2 fr. 50 cent. Fauteuils d'orchestre, 2 fr. Stalles de 1^{re} galerie, 2 fr. 1^{re} galerie et Stalles de parterre, 1 fr. 50; Parterre, 1 fr. 2^e galerie, 75 cent.; Amphi théâtre, 50 cent.

On peut se procurer des billets d'avance pour cette représentation à partir de samedi, chez le concierge du théâtre, et le jour de la représentation à la caisse.

Ouverture des bureaux à 7 heures. On commencera à 8 heures.

Il y aura une bonne musique.

Maison à louer

Belle maison nouvellement restaurée à louer présentement, rue Saint-Jean, 10, à usage d'employé ou de rentier (Loyer modéré).
S'adresser Grande-Rue, 46. 8578